



L'actu sociale

Groupe TF1

Cgt-tf1.fr / septembre 2019



1 - NOUVEL ACCORD TÉLÉTRAVAIL

Rassurée par une année d'application à minima, la Direction a accepté le principe d'élargir le nombre de jours de télétravail pour les salariés éligibles (**journalistes inclus**) :

- **4 J. de travail présentiel** pour 1 J. de télétravail possible par semaine, **sans quota annuel**.
- Possibilité étendue aux salarié.e.s en temps partiel au 4/5ième (80%).
- **Jours de télétravail supplémentaires** en cas d'évènements exceptionnels.
- **Aménagement** tout au long de l'année et **au cas par cas** avec l'accord du chef de service.

2 - PROJET « INFO 2020 »

Depuis le 17 janvier 2019, les réunions de négociations se succèdent, la Direction souhaitant « harmoniser » les accords des journalistes des rédactions de TF1 & de LCI.

Après plusieurs semaines, notre principale demande avec celle des salariés a été entendue :

- **la Direction accepte le maintien du forfait actuel des journalistes présents à TF1**
- MAIS maintient sa volonté d'augmenter le temps de travail à 215 Jours pour les nouveaux !

Après des années d'économies et des conditions de travail souvent dégradées, la CGT-TF1 et la CGT-LCI ne signeront pas un accord qui augmentera le temps de travail des journalistes.

Nous demandons 208 J / 209 J pour TOUS, en fonction des classifications,

Prochaine date de réunion de négociation : le Mercredi 11 septembre à 15h

3 - PARTICIPATION / INTÉRESSEMENT : OUI, MAIS À QUEL PRIX ?

- Optimisation / diminution des équipes qui désorganise le travail ?
- une « quête de rentabilité à 2 chiffres »... ?
- Des départs non remplacés qui surchargent le travail de celles et de ceux qui restent ?

Les primes d'intéressement et de participation ne doivent pas se substituer aux augmentations de nos salaires, seules garantes de la progression de notre rémunération et servant encore actuellement de calcul pour les indemnités de départ (licenciement et autres)

La CGT demande le retour de l'augmentation générale des salaires !

4 - PETIT MÉMO. ÉCONOMIQUE ET SOCIAL GROUPE TF1

- **Résultat Net S2 2019 : 107.3 Millions d'€ (136 M sur l'année 2018)**
- **Dividendes distribués aux actionnaires : 83,8 Millions d'€ (73 Millions d'€ en 2017...)**
- **Nombre de CDI au 31/12/2016 : 1511 à TF1-SA / 2801 CDI Groupe TF1**
- **Nombre de CDI au 31/12/2018 : 1303 à TF1-SA (470 départs*) / 3138 CDI Groupe TF1**

*3ans, Départs négociés+licenciements+démissions+rupt.conventionnelles+mutations Bouygues+retraites

Et si c'était le moment de se syndiquer ? Par mail : syndicat.cgtf1@laposte.net

06.99.80.09.84. / 01.41.41.12.97 / Bureau 3^{ième} Et. Sud / BâL N°99 - TWITTER : @CgtTf1

PAS DE HASARD POUR MA RETRAITE
 JE VEUX SAVOIR QUAND ET AVEC COMBIEN JE PARTIRAI

VOUS NE CONNAITREZ VOS GAINS QU'À 62 ANS = VOUS NE CONNAITREZ VO

MOBILISONS-NOUS LE 24 SEPTEMBRE !

Emmanuel Macron a annoncé qu'un euro cotisé ouvrirait à chaque salarié·e les mêmes droits. Derrière cette apparente équité se cache un problème central :

Le contenu de nos droits n'est absolument pas défini !

Aujourd'hui, le régime de retraite nous garantit le maintien (relatif) de notre niveau de vie, en nous assurant de toucher des pensions qui représentent en moyenne 61 % de notre salaire net moyen.

Avec sa réforme, le gouvernement propose que **la valeur des points acquis** – et donc le montant de la pension – soit **déterminé seulement au moment du départ en retraite**, en fonction de l'espérance de vie, du nombre de retraité.e.s et de la situation économique.

Si cette réforme passe, nous n'aurons donc plus de garantie de maintien de notre niveau de vie, et plus aucune visibilité sur nos futurs droits retraites.

Visitez le site de décryptage CGT :

<https://reforme-retraite.info/>

La CGT a des propositions concrètes :

- Un droit à la retraite à 60 ans avec un minimum de 75% net de son salaire net de fin de carrière avec de nombreuses possibilités de financement :
 - Un relèvement modéré des cotisations retraites et l'assujettissement à cotisations sociales de l'ensemble de la rémunération (intéressement, participation, primes...)
 - La suppression des aides et des exonérations de cotisations des entreprises
 - La mise à contribution des revenus financiers des entreprises
- Prendre en compte les années d'études et d'insertion dans le calcul de la retraite, pour garantir le droit à retraite des nouvelles générations.



Dernière minute GROUPE TF1 :

Point social : Nbre de CDI au 31/06/2019 : 1288 à TF1-SA & 3138 CDI Groupe TF1

➤ **En 2018, 113 salariés du Groupe TF1 ont PERDU 399 jours de congés !**

Si vous avez des jours reportés en « congés report »

Et que vous avez des difficultés à les poser, contactez-nous au 06.99.80.09.84

**Et si c'était le moment de se syndiquer ? Par mail : syndicat.cgtf1@laposte.net
 06.99.80.09.84. / 01.41.41.12.97 / Bureau 3^{ème} Et. Sud / BâL N°99 - TWITTER : @CgtTf1**